

## ***PROPRIETE INTELLECTUELLE***

Le site [www.groupe-ork-neudorf.fr](http://www.groupe-ork-neudorf.fr), ainsi que l'ensemble des données, informations et autres éléments y figurant, sont la propriété exclusive des médecins du cabinet (Drs Jean-Bernard Balouka, Jean Carvalho, Hélène Schmaltz et Dominique Vouge).

Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel de ce site, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit ne peut se faire sans leur autorisation expresse.

Les documents d'information provenant de la SFORL sont identifiables et peuvent être reproduits car ils sont diffusés à l'usage de tous les patients. Cependant, les autres documents d'information sont réservés aux patients du cabinet qui sont seuls autorisés à les reproduire.

## ***GARANTIE ET RESPONSABILITE***

Les données fournies le sont à titre d'information. Elles complètent les données d'information faites en consultation par oral ou sur schémas. Les données fournies sur ce site ne peuvent remplacer un avis spécialisé.

## ***HONORAIRES***

Les docteurs Carvalho, Schmaltz et Vouge sont conventionnés en honoraires libres avec OPTAM. En conséquence, après la consultation et toute intervention chirurgicale, une note d'honoraires vous sera adressée : il s'agit d'honoraires supplémentaires au tarif conventionnel de base de la sécurité sociale. Ces honoraires peuvent être pris en charge partiellement ou totalement par votre mutuelle ou caisse complémentaire, en fonction de votre contrat.

Le montant du supplément d'honoraires sera inclus à votre dossier d'hospitalisation, et au moment de le récupérer, ce devis devra être signé.

Après règlement, un reçu vous sera remis, que vous pourrez transmettre pour remboursement à votre mutuelle.

Accepter et réaliser l'intervention équivaut à un engagement tacite et à un consentement au tarif proposé et accepté.

Si quelque chose n'est pas clair sur l'information qui vous a été donné vous devrez consulter votre ORL avant l'intervention pour davantage de précisions.

Si pour une raison majeure vous n'êtes pas disponible pour l'intervention, vous êtes tenu de contacter au plus vite et maximum 72h avant le jour de votre admission notre secrétariat directement afin d'annuler ou reporter l'intervention.

Votre chirurgien et toute l'équipe du bloc opératoire est organisée pour votre intervention, c'est pourquoi en cas d'absence non excusée de votre part, votre ORL se réserve le droit de ne pas reprogrammer l'intervention.

De même, après une consultation non honorée et non excusée ou impayée, votre ORL se réserve le droit de ne pas accepter de nouvelle consultation, en dehors d'une situation urgente bien entendu.